

226C1080  
FR0004040608-FS0650

17 juillet 2026

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ABC ARBITRAGE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 juillet, la société anonyme Eximium<sup>1</sup> (9 place Jules Nadi, 26100 Romans) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 juillet 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ABC ARBITRAGE et détenir, à cette date et à ce jour, 2 982 231 actions ABC ARBITRAGE représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société ABC ARBITRAGE.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Christian Carro.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 59 782 162 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.